



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 novembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettres identiques datées du 29 novembre 2012, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Autriche et de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La présente lettre concerne l'attaque perpétrée aujourd'hui, 29 novembre 2012, en Syrie contre des soldats de la paix des Nations Unies. Cet incident grave, qui a touché principalement des membres du contingent autrichien et croate de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), a eu lieu sur la route qui relie le camp Faouar, le quartier général de la FNUOD, à l'aéroport de Damas. Alors qu'il venait d'être relevé, un convoi de plus de 140 soldats du bataillon autrichien (Ausbatt) de la FNUOD, pour la plupart autrichiens et croates, a été attaqué sur le chemin de l'aéroport par des tirs provenant d'une source non identifiée. Quatre soldats ont été blessés, dont deux grièvement. La route conduisant à l'aéroport, qui avait été fermée par les autorités syriennes, venait d'être rouverte à la circulation juste avant que l'attaque ne se produise. Malgré le feu vert donné par les autorités syriennes, le convoi a été attaqué.

L'Autriche et la Croatie condamnent fermement cette attaque inacceptable contre des soldats de la paix et demandent qu'une enquête approfondie soit menée et que les responsables rendent compte de leurs actes. À cet égard, nous souhaiterions rappeler que la Syrie doit garantir la sécurité de tout le personnel de la FNUOD et des autres forces de maintien de la paix s'acquittant de leur mandat et prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que de telles attaques ne se reproduisent. Tout récemment, au paragraphe 2 de sa résolution 2052 (2012), le Conseil de sécurité a demandé à l'unanimité à toutes les parties d'assurer la sécurité ainsi que l'accès immédiat et sans entrave du personnel des Nations Unies s'acquittant de son mandat, en application des accords existants.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Autriche  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Martin **Sajdik**

Le Représentant permanent de la Croatie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Ranko **Vilović**

